

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE  
L'EMPLOI, DE LA REPONTE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC  
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PER-  
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant Inscription au-Tableau d'avance-  
ment au titre de l'année 1981 de Monsieur  
OKONGO Nicolas, Administrateur des cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des servi-  
ces Administratifs et Financiers (SAF,  
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 76-84 du 7-12-1984 portant ratifica-  
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-1984 portant modifica-  
tion de certaines dispositions de la constitution du 8-7-79 ;
- (/u la loi n° 15-62 du 3-2-1962 portant statut  
général des Fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 22-6-1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29-12-1962 fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-  
62 du 3-2-1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 65-170/FP-BE du 25-6-1965 régle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74-470 du 31-12-1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196 du 5-7-1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de  
la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 80.630 du 27-12-1980 portant débloc-  
age des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84-856 du 8-8-1984 portant nomina-  
tion du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/123 du 7/12/85 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/143 du 17/12/85 - portant orga-  
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85-260 du 5-3-1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations  
avancements et révisions des situations administratives  
financières des agents de l'Etat ;
- (/u le procès verbal de la Commission administrative  
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 18 Juillet 1985.

DECRETE :

...../...

D G B  
*[Signature]*

D C F  
*[Signature]*

*M. Zang*  
de

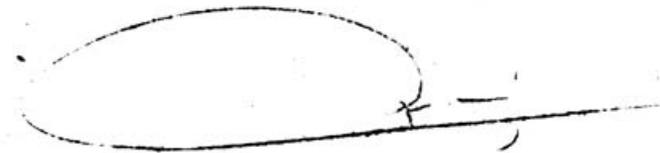
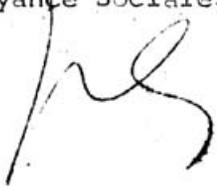
ARTICLE 1er : Monsieur OKONGO Nicolas, Administrateur/ 5° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, pour la 6ème échelon de son grade à 2 ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le II JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSINA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP.DGPFCE	3
-	.
DGB	3
DCF	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
MFA	2
SGG/BC	3
BUR.STAT.DGFP.	2

